

**Avec « Vigilance Circulaires », vous l'auriez déjà !**  
Pour un accès instantané aux circulaires ASF,  
**abonnez-vous dès maintenant (gratuit)**  
Info : [circulaires@asf-france.com](mailto:circulaires@asf-france.com)

## Communication

Numéro : <b>ASF 05.087</b>	Rubrique Générique
Date : <b>1<sup>er</sup> mars 2005</b>	<b>SOCIAL</b>
Emetteur : <b>M. VAQUER /C.RICHTER</b>	Mots clés <b>Accord paritaire de méthode du 25 février 2005</b> <b>Formation professionnelle</b>
Destinataires : <b>Tous adhérents</b>	
Texte joint : Accord du 25 février 2005	

### Note ASF

Un accord paritaire de méthode a été signé, le 25 février, entre l'Association et l'ensemble des organisations syndicales concernant les négociations paritaires sur la formation professionnelle.

Dans le cadre du nouveau dispositif législatif et conventionnel sur « *la formation professionnelle tout au long de la vie* », cet accord prévoit que les parties signataires s'engagent à négocier en vue d'aboutir à un ou des accords sur les points suivants : contrats de professionnalisation, périodes de professionnalisation, droit individuel à la formation, valorisation des acquis de l'expérience, passeport formation, entretiens professionnels, tutorat, formation continue.

Il est prévu que les parties feront le point des négociations au 31 décembre 2006 au plus tard. En fonction de ce qui sera alors décidé, les accords qui auront été signés continueront ou cesseront de produire leurs effets.

**Voir document au verso**



**CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES SOCIETES FINANCIERES**  
**Accord du 25 février 2005**  
**Accord de méthode pour les négociations paritaires sur la formation professionnelle**

Entre les soussignés,

*l'Association Française des Sociétés Financières (ASF), d'une part,*

*la Fédération CFTC Banques (CFTC),*

*la Fédération des Employés et Cadres (CGT-FO),*

*la Fédération Française des Syndicats de Banques et Sociétés Financières (CFDT),*

*la Fédération Nationale des Personnels des Secteurs Financiers (CGT),*

*le Syndicat National de la Banque et du Crédit (SNB-CFE-CGC), d'autre part,*

*il a été convenu ce qui suit :*

### **Article premier**

Dans le cadre du nouveau dispositif législatif et conventionnel sur la « *formation professionnelle tout au long de la vie* », les parties signataires s'engagent à négocier en vue d'aboutir à un ou des accords sur les points suivants :

- Les contrats de professionnalisation
- Les périodes de professionnalisation
- Le droit individuel à la formation (DIF)
- La valorisation des acquis de l'expérience
- Le passeport de formation
- Les entretiens professionnels
- Le tutorat
- La formation continue

### **Article 2**

Au plus tard au 31 décembre 2006, les parties signataires feront le point des négociations et décideront de la validation ou de l'invalidation des accords partiels qui auront été signés sur les thèmes visés à l'article premier.

Fait à Paris, le 25 février 2005

Association Française des Sociétés Financières (ASF),  
Signé : Jean-Claude NASSE

Fédération CFTC Banques (CFTC),  
Signé : Jocelyn MAINE

Fédération des Employés et Cadres (CGT-FO),  
Signé : Jocelyne FAURE

Fédération Française des Syndicats de Banques et Sociétés Financières (CFDT),  
Signé : Dominique BERLEMONT

Fédération Nationale des Personnels des Secteurs Financiers (CGT),  
Signé : Aziz KHENSOUS

Syndicat National de la Banque et du Crédit (SNB-CFE-CGC),  
Signé : Michel CAMOUS